

**Commune de Touvre**  
**Compte-rendu abrégé du Conseil municipal du 17 septembre 2008**

*(En application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**1) • Taxe foncière sur les propriétés bâties -**

Décision est prise de la suppression de l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux constructions nouvelles à usage d'habitation qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés de l'Etat. *Approuvé à l'unanimité*

**2) Achat et aménagement de l'ancienne gare, lancement d'un appel à candidatures et demandes de subventions**

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur :

- l'achat de l'ancienne gare de Touvre, pour un prix de 160 000 € ; cet achat se fera dans le cadre d'un projet d'ensemble visant à aménager :
  - une salle des fêtes/ socio-culturelle
  - un pôle médical,
  - un pôle commercial
- la possibilité de prévoir un emprunt pour le financement de l'ensemble de cette opération, lorsque le projet sera plus élaboré ,
- le dépôt des demandes de subventions auprès de tous les partenaires financiers potentiels
- Elle informe également le conseil que les inscriptions budgétaires se feront au moment du vote du Budget Primitif 2009.

*Ces 4 points sont approuvés à l'unanimité des membres présents.*

**3) Réalisation d'une aire de jeux et d'un aménagement paysager : choix du lieu d'implantation, des fournisseurs et demandes de subventions**

La commission propose d'aménager une aire de jeux au lieu-dit « Le Pontil », elle propose de retenir :

- Pour les jeux : l'entreprise « PROLUDIC » pour un montant de 9 943,78 € TTC
- Pour l'aménagement paysager : Entreprise « Tout pour le jardin » pour un montant de 2 056,64 € TTC

**4) Transformation du garage de la maison des associations en maison de la petite enfance.**

dans le but d'accueillir les assistantes maternelles de la commune et les enfants dont elles ont la garde. D'autres pistes d'utilisation sont à l'étude. Madame le Maire est invitée à :

- recruter un maître d'œuvre qui sera chargé de monter la demande de PC et du suivi de l'ensemble des opérations,
- demander des subventions aux différents partenaires.

*Adopté à l'unanimité*

**4 bis) Subvention à l'association « Les premières quenottes »**

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, et notamment le vote d'une subvention de 700 € pour l'association « Les premières quenottes ». *Ces 2 points sont adoptés à l'unanimité.*

**5) Aménagement de sécurité à « La Maillerie »**. Suite à la réunion du 27/06 dernier, 6 cabinets d'études ont été contactés, un seul a répondu ; La commission propose de retenir le Cabinet ERI pour un montant de 3 623,88 € TTC et de déposer des demandes de subventions aux différents partenaires. *Adopté à l'unanimité.*

**6) Vente d'une partie des parcelles cadastrées section AX n° 80 et 86 au lieu-dit « Les Cailloux »**

Mr DE VERGEZAC souhaite acquérir une partie de ces parcelles pour une grandeur de 697 m<sup>2</sup>, il donne son accord pour financer les frais de notaire et les frais de bornage. Madame le Maire propose un prix de vente à raison de 5 €/m<sup>2</sup> *Adopté à l'unanimité*

**- 7) Participation scolaire à l'école primaire de l'Isle d'Espagnac pour l'année 2008-2009**

Monsieur DUBREUIL propose que la participation financière pour 2 enfants résidant Touvre ne soit pas reconduite pour l'année scolaire 2008-2009, considérant que la commune est maintenant en mesure d'accueillir des enfants présentant des allergies d'ordre alimentaire. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

**8) Site Internet de la commune – choix du prestataire**

La commission propose de retenir la Société « Catherine ORMEL Communication - presse » pour un montant de prestations de 1800 € HT.

*Adopté à l'unanimité.*

**9) DM n°2 pour l'aménagement de sécurité du rond point, route du Pontil,** virement de crédits de l'article 2031/prog 216 « frais d'études » à l'article 2315/prog 216 « installations techniques voies et réseaux » d'un montant de 7 932 €

**10) Clôture du Budget Annexe « Lotissement de l'Angevinière ».** Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la précédente séance, il n'est pas possible pour l'instant de clôturer le budget annexe. Il y a lieu d'annuler la délibération du 27/06/2008.

***Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.***

**AFFICHÉ À LA MAIRIE, LE 20/09/2008**

**11) Transfert au Département d'une parcelle** située sur la commune du Gond Pontouvre et appartenant par le passé au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) pour la construction et la gestion d'une section d'éducation spécialisée. **Accordé à l'unanimité.**

**12) Syndicat mixte pour l'équipement touristique des forêts domaniales de Braconne et de Bois Blanc** : modification des statuts pour changement de siège social ; **accordé à l'unanimité**

**13) QUESTIONS DIVERSES**

- *Conseil Municipal des Jeunes : les élections ont lieu le 1/10 pour les enfants de Touvre scolarisés à l'extérieur, le 2/10 pour les enfants de Touvre scolarisés au collège de Ruelle, et scolarisés à domicile.*
- *Lecture d'un courrier de l'association culturelle musulmane.*
- *Information concernant la nomination de Michel HUMEAU, ancien Maire, en qualité de Maire honoraire, en remerciement des services rendus à la commune de TOUVRE*
- *Election pour le renouvellement des membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme. Aucun candidat pour TOUVRE*
- *Information concernant des cours de danse HIP HOP organisés par la compagnie ORPHEE dans la salle des fêtes les mercredi après midi, jeudi après midi et samedi matin.*
- *Information concernant un projet d'installation d'une plate forme de stockage de boues d'épandage dans les terrains de Madame SUTRE au lieu-dit « La lèche » - enquête publique de juillet 2004.*